

Dans le suivi de l'année 2021 dont certaines réalisations projetées ont été ralenties compte tenu des circonstances, l'année 2022 va nous permettre de finaliser certains des projets qui auraient dû l'être l'an dernier et d'en mettre d'autres en mouvement. Ce faisant nous poursuivrons et irons bien au-delà de la note de politique de législature.

1. En matière de **gestion énergétique** : Nous venons de décrocher le financement pour réaliser la chaufferie collective du pôle médical, du futur logement de médecin stagiaire (qui sera installé au printemps), de l'école de Tintigny et des centres sportifs actuel et futur. Dans le même temps le parc naturel de Gaume finira le déploiement de la chaufferie collective du pôle d'activité de Rossignol, qui alimentera les quinze associations qui occupent ou occuperont ce site. Le projet photovoltaïque se poursuivra avec l'équipement de bâtiments actuels et futurs. De même que la mise en service par l'investisseur privé accueilli sur le terrain économique de St-Vincent, de 10.000 panneaux connectés au réseau.

2. Le **pôle médical** qui a rempli tous les objectifs évoqués dans la note 2021, comporte à présent 4 médecins, un médecin pour permanence ONE, 2 infirmières, une sophrologue, les permanences maison du diabète, le pôle Pep's (partenaire parents-enfants) de l'ONE, le 1733 de semaine et de WE, Ostalux, et une évolution est annoncée au sujet des cercles de médecine générale. Nous accueillerons également le « Safety team ». Nous ferons remplacer l'éclairage du site, en l'intégrant à l'éclairage public et poursuivrons l'aménagement du site après travaux de chaufferie. Une cession de l'immeuble abritant la gestion de la médecine de garde est envisagée.

3. Le soutien à la **maison de repos** et la recherche d'habilitation de lits complémentaires se poursuivra. Elle est sur la liste d'attente. De même que se poursuivra l'accueil de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer, qui a repris cette fin d'année. Les actions en direction des personnes âgées se poursuivront dans le respect de ce qui est compatible avec le climat sanitaire.

4. Des projets de **logements pour personnes âgées** seront étudiés sur le volet public et public/privé durant l'année.

5. Le dossier des plaines de jeux qui a traîné depuis deux ans pour toutes sortes de raisons déjà évoquées, devrait pouvoir se déployer en grande partie, voire totalement cette année.

6. En matière de **développement économique** nous avons apporté tout notre soutien à des entreprises qui vont réaliser leurs investissements cette année. La nouvelle ZAEM est en phase d'aboutissement et nous avons négocié des installations anticipées. L'ensemble des terrains a été acheté par notre intercommunale avec des compensations appropriées voire intéressantes. Un seul dossier sur l'ensemble, pour un terrain privé, devrait se résoudre par voie judiciaire, tous les autres ont été résolus à l'amiable. Les contacts ont été pris avec le MET pour envisager les modalités d'accès, compte tenu des entreprises qui projettent une installation qui nécessite une gestion des flux en toute sécurité.

7. Le **pôle touristique** va pouvoir se déployer en partenariat avec le PNDG et la maison du tourisme. 2022 verra l'implantation du sentier des plumes et du monument aux vivants. Un développement du double espace d'accueil sera envisagé. Les cheminements ont été installés et le nouvel éclairage le sera très prochainement.

8. Les projets d'**investissement sportifs** seront menés à bien soit en direct soit en soutien des associations en charge (notamment à St-Vincent et Rossignol). L'étude de l'extension du centre sportif de Tintigny, à dimension communale, est terminée avec une validation préalable d'Infrasport, le dossier va être introduit à la subsidiation, qui sera l'élément déclencheur de démarrage. Les projets de skate-park, de parcours santé et d'éléments sportifs dans les plaines de jeux, devraient également être finalisés cette année. Le droit de tirage provincial sera actionné dans ce cadre.

9. Le **réseau de voies lentes** se développant au départ du pôle sportif et communautaire Bellefontaine/Tintigny, va être mis en œuvre reliant Tintigny, Bellefontaine et St-Vincent et prochainement Poncelle. Le volet des liaisons avec Ansart et Lahage, de même qu'avec Rossignol et Breuvanne fera l'objet de réalisations progressives, soit via le développement rural soit selon les appels à projets.

10. En matière **d'enseignement, de petite enfance, de jeunesse et d'infrastructures scolaires**, des projets importants d'entretien, d'isolation et aussi de rénovation d'infrastructures extérieures, seront déployés, les crédits budgétaires ont été prévus à cet égard. Les supports informatiques et linguistiques (dans toutes les classes) seront bien entendu maintenus. Un renforcement de l'accueil-extrascolaire sera poursuivi. En outre, déjà

commencées, seront poursuivies les heures dédiées à l'initiation informatique sur l'ensemble de nos écoles primaires, et les initiatives d'écoles du dehors.

11. Tous les soutiens aux activités culturelles, d'éveil musical, de cours de natation, de sécurité routière seront maintenus et un développement en matière de secourisme sera mis en œuvre avec le nouveau partenaire « safety team ». Le soutien à l'asbl « apprendre autrement » sera renforcé par un accueil dans de nouveaux locaux. L'aide aux transports scolaires pour le secondaire et le supérieur sera indexée. La prise en compte des besoins des club des jeunes se poursuivra en adéquation avec les lieux mis ou à mettre à disposition. Le nouveau local d'accueil du patro verra les travaux débiter cette année.

12. En **matière culturelle** le financement du centre culturel prévu par le nouveau contrat programme sera assuré, la bibliothèque communale sera réinstallée cette année. Les travaux permettant d'accueillir le théâtre de Tintigny dans une nouvelle salle débiteront cette année également. Le soutien au volet historique de notre commune sera encouragé. De même que le renforcement des pôles de citoyenneté « La Merci » et « Europe Direct »

13. Le second **plan de développement rural** sera mis en oeuvre dans son premier volet notamment la salle de village de Poncelle, dès signature de la ministre. Les études pour celle de Lahage débiteront également, de même que celles relatives aux voies lentes et à la réaffectation des budgets réservés pour la chaufferie collective financée par ailleurs.

14. Le volet « **smart city** » connaîtra la poursuite de son développement avec l'installation de bornes « wi-fi gratuit », l'installation de chargeurs électriques et le développement de services complémentaires.

15. En matière de **patrimoine et de cultes**, le mur d'enceinte de l'église de Tintigny sera restauré, le chauffage de l'église remplacé. L'étude de la réaffectation des églises de Lahage, St-Vincent et Rossignol sera mise en oeuvre avec le soutien d'Idelux projets publics, avec consultation de la population des villages pour avancer vers des projets d'intérêt général. Nous joindrons à cette étude celle concernant le presbytère de Tintigny. De même la fusion des fabriques d'églises sera concertée avec les marguilliers. Les solutions qui vont être apportées aux occupations des cercles paroissiaux permettront d'en faire évoluer l'affectation en partenariat avec la Décanale.

16. En matière de **travaux**, après les retards forcés divers, le PIC 19-21 va pouvoir être mis en œuvre (voirie d'Ansart, parkings Halle de Han), de même que

l'infrastructure pour l'habitat léger. Le PIC 22-24 sera étudié, de même que des entretiens de voiries. L'entretien de l'égouttage et le remplacement des foyers d'éclairage public, seront poursuivis dans le cadre des conventions annuelles. Le dossier de renforcement de notre alimentation en eau sera finalisé dans le cadre du lotissement et de la maison de repos, et poursuivi dans le cadre du bouclage avec le captage d'Habchimont. La sécurité routière restera une priorité dans la mise en œuvre de notre plan de mobilité. Dans ce cadre aussi une attention particulière sera apportée au niveau des accès PMR notamment en ce qui concerne les plaines de jeux, l'église Tintigny, et la bibliothèque. En ce qui concerne les cimetières les aménagements se poursuivront dans le cadre de la parcelle aux étoiles et de l'aménagement d'aires de recueillement.

17. En matière **d'habitat**, l'étude du lotissement du plateau du château d'eau à St-Vincent est en cours de finalisation et fera l'objet d'un début d'exécution. Pour partie dans le cadre d'un partenariat public-privé possible. La dernière phase du Gros Terme fera l'objet d'une programmation avec la SWL, dès février, rendez-vous est pris.

18. Les **partenariats** Leader, Parc naturel, ALE, ADL, CLE, PCS, Maison de l'emploi, Croix-Rouge, St-Vincent de Paul, ALEM, Taxi social, Maison du Pain, et Coopération au développement, seront poursuivis, avec pour le dernier cité un nouveau succès dans un dossier de financement qui ouvre les perspectives du renforcement des filières développées sur place et d'apport de nouvelles adductions d'eau.

19. En matière de **personnel et de gestion** enfin, après un rajeunissement de nos équipes, suite à départs à la retraite, qui va se poursuivre en 2022, des engagements ont été programmés, en plus des engagements récents, pour renforcer notre staff et remettre à jours les organigrammes et profils de fonction, en concertation avec les partenaires sociaux. La Régie communale autonome mise sur pied fin 2021 sera déployée en 2022 afin d'optimiser la gestion d'une série de bâtiments communaux, sportifs ou autres, avec le recrutement d'un agent gestionnaire.

Vous l'aurez compris à la lecture de cette NPG, l'année 2022 sera très chargée et poursuivra le plan de développement ambitieux de notre commune pour le bien-être de ses habitants. Amplification des services, infrastructures et aides diverses

pour faire de notre commune, un endroit où il fait bon vivre et fonder une famille. Ensemble nous pouvons le meilleur.

BP 27.12.2021